



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

CRECHE MULTI ACCUEIL

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Budget	Réalisé	Taux de réalisation
Services généraux	19 044 €	13 574 €	71%
Matériels pédagogiques et activités	2 300 €	1 943 €	84%
Couches	7 000 €	3 039 €	43%
Alimentation	34 000 €	27 503 €	81%
Charges de structure	19 200 €	12 213 €	64%
Charges de personnel	786 400 €	784 617 €	100%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	867 944 €	842 889 €	97%

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 842 889 € en 2023 et sont réalisées à 97 %.

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 10 % entre 2022 et 2023 (+ 76 588 €) en raison essentiellement de l'augmentation de la masse salariale.

Les **dépenses de personnel** en représentent la grande partie avec 93 %. Celles-ci augmentent en raison :

- de l'augmentation du SMIC de 3,3 % sur 1 an et du point d'indice pour les agents publics (+1,5% au 1^{er} juillet 2023),
- du remplacement des agents en arrêt maladie (3 agents en grave ou longue maladie, 1 agent en maladie professionnelle).

De nombreuses absences sont à déplorer (1 025 jours d'arrêt sur l'année) au niveau des agents techniques (restauration et entretien) de la direction et du personnel auprès des enfants pour des troubles musculo-squelettiques.

A noter que le manque de personnel qualifié dans ce secteur n'a pas permis de pourvoir au remplacement systématique.

Les **dépenses de structure** sont en retrait en raison de l'explosion du prix des pellets en 2022 qui a retrouvé sur cet exercice un cours « normal ». Elles représentent 1 % des dépenses totales de fonctionnement.

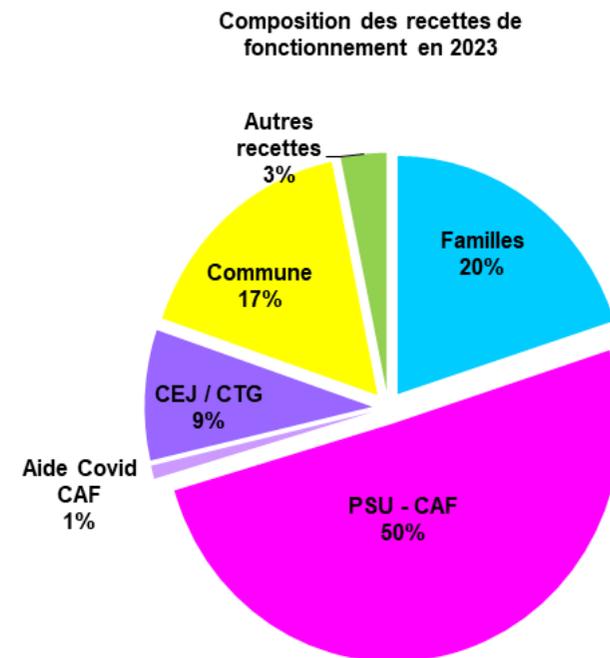
Les autres charges liées à **l'alimentation et à la fourniture de couches** sont fonction de la fréquentation. Les dépenses d'alimentation ont augmenté en raison de la hausse du coût des denrées +10,7%.

Les **matériels pédagogiques** enregistrent les dépenses liées aux activités et animations.

Les services généraux retracent les charges administratives et autres frais liés au fonctionnement (assurance, formation, analyse des pratiques, vêtements de travail, frais bancaires, ...).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budget	Réalisé	Taux de réalisation
Familles	156 050 €	169 342 €	109%
PSU - CAF et MSA	371 600 €	426 730 €	115%
Aide Covid	- €	7 695 €	%
CEJ / CTG	55 000 €	74 866 €	%
Commune	140 000 €	140 000 €	100%
Autres recettes	15 000 €	27 310 €	182%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	737 650 €	845 943 €	115%



Les recettes de fonctionnement représentent 845 943 € et sont réalisées à hauteur de 115%.

Ce dépassement s'explique par la perception de recettes non connues au moment du budget : le solde de la CTG 2022, aide covid, la PSU au taux maximum.

L'activité du multi accueil s'établit à 89 046 heures facturées aux familles :

- 3 heures pour la Halte Garderie.
- 89 043 heures pour l'accueil permanent collectif et familial
 - 40 940 heures en familial
 - 48 103 heures en collectif

L'activité a baissé de 4% par rapport à l'exercice précédent. En effet, les nombreuses absences du personnel n'ont pas toujours pu être remplacées et le niveau d'activité en a été affecté. Il n'a pas été possible de répondre à certains besoins occasionnels notamment eu niveau de la halte garderie et petits contrats, la priorité ayant été de satisfaire les contrats permanents.

La participation des familles de 169 342 € représente 20 % des recettes du budget global.

Au total c'est 96 enfants qui ont été accueillis dans la structure en 2023.

La prestation de services des partenaires perçue sur cet exercice s'élève à **426 730 €**, elle enregistre le solde de la PSU 2022 et la prestation 2023. Malgré la fréquentation plus faible, elle est en augmentation par rapport à l'exercice précédent en raison du barème de PSU appliqué de 6,41 € / heure en 2023 (6,01 € en 2022). Ce taux a fait l'objet d'une réévaluation exceptionnelle de la CAF de 6,7% en faveur des crèches.

Le solde de l'aide « Covid » a été versé par la CAF en décembre 2023 pour un montant de **7 695 €**. Au total, cette Aide s'est élevée à **125 344 €**, étalée sur 4 exercices de 2020 à 2023 sur la base d'une indemnisation de 27 € / jour pour chaque place fermée ou non pourvue suite aux restrictions sanitaires et un bonus de 10 € / jour par place ouverte et occupée durant la période de déconfinement.

La dotation de la **Convention Territoriale Globale** enregistrée sur cet exercice s'élève à **74 866 €** : elle est constituée du solde 2022 (17 277 €) et de la dotation 2023 (57 589 €).

Les autres recettes s'élèvent à **27 310 €** et représentent :

- les indemnités perçues par les assurances statutaires et la CPAM (25 831 €) en fonction du personnel absent,
- la subvention du Département de 1 200 € pour le financement du projet d'éveil et culturel
- le FCTVA pour 152 €.
- des pénalités infligées à une entreprise pour 82,60 €
- un don de 40 € à la structure

La subvention d'équilibre de la commune représente 17 % de la totalité des recettes.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subvention commune	135 000 €	65 000 €	115 000 €	115 000 €	125 000 €	100 000 €	200 000 €	140 000 €

LES INVESTISSEMENTS

	Budget	Réalisé
DEPENSES D'EQUIPEMENT -	3 931 €	536 €
RECETTES D'EQUIPEMENT -	150 €	20 €

Il s'agit des dépenses de matériel de puériculture et d'équipement pour la structure. Cette année les dépenses d'équipement se sont élevées à 536 € (siège relax, matelas à eau et autres matériels).

Des restes à réaliser en investissement pour l'achat de 2 machines à laver et une fontaine à eau (2 674 €) sont reportés sur le budget 2024.

LE RESULTAT

L'exécution du budget 2023 prévoit un résultat disponible de **133 349 €** à la fin de l'exercice et a été reporté sur le Budget 2024 en recettes de fonctionnement.